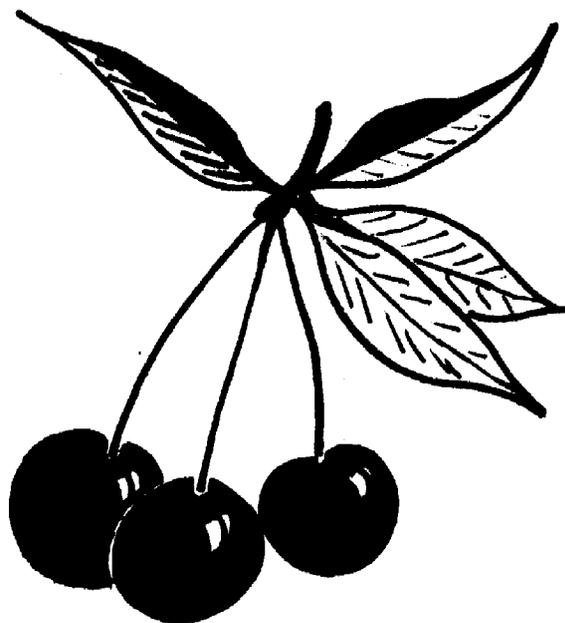


LES

MESNEUX



n° 10

JUIN

1981

MAIRE

Monsieur BROUCKAERT Maurice
Président de toutes les Commissions

1er ADJOINT

Monsieur JACQUINET Jean Guy
(Finances, eaux, rouillat, fêtes)

2ème ADJOINT

Monsieur LEVASSEUR Jean-Claude
(Information, Urbanisme bâtiments communaux, fêtes)

CONSEILLERS :

Monsieur ANCIANT Daniel
(Chemins, urbanisme bâtiments communaux)

Madame BOUGY Marie-Louise
(Fêtes, listes électorales)

Monsieur FERRY Alfred
(District, chemins, ecoles, sycom)

Monsieur LABART François
(École Maternelle, finances, information, fêtes)

Madame LAIRE Claudine
(Ecoles, finances, fêtes)

Monsieur LEROY Maurice
(Eaux, chemin, hygiène)

Monsieur MARTIN Jean-Michel
(Urbanisme, bâtiments communaux, Information, fêtes)

Monsieur TROUSSET Jackie
(Sycom, syem, listes électorales, fêtes).

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 JANVIER 1981. Objet : Divers

Identification de rue.

- Afin de faciliter les rapports et les liaisons le Conseil municipal décide de baptiser la rue desservant le lotissement "Noyer des Enfants" du nom choisi par ses habitants soit : "Allée du noyer des enfants".

Presbytère.

- Vu l'état du plafond de la sacristie le Conseil décide la réfection et accepte le devis présenté par Monsieur GIALOMBARDO. Devis qui s'élève à 4.645,20 Francs.

Electricité.

- Suite à la réception du devis concernant la pose d'un nouveau compteur avec cellule photo-électrique, le Conseil accepte ce devis d'un montant de 1.822,20 Francs et autorise le Maire à signer le marché. Ce dispositif permet de déclencher automatiquement l'électricité des voies de la commune quand la luminosité est insuffisante.

Château de Bouilly.

- Suite à la lettre établie par le District de Gueux, le Conseil Municipal maintient sa délibération du 25 Septembre 1980 (opposition à l'achat du château) mais donne un avis favorable à la création d'un syndicat d'animation culturelle et demande qu'un surplus d'information lui soit donné quant aux structures de ce syndicat.

Subventions.

Après étude, la demande de subvention formulée par le Centre Régional d'éducation sanitaire et sociale est refusée. La demande de subvention formulée par l'organisation bibliobus est acceptée et arrêtée à 250 Francs.

- Demande d'emplacement pour jeux forains.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal, des différentes demandes d'emplacement pour jeux forains à l'occasion de la fête patronale.

Le Conseil retient la demande émanant de Monsieur MASSON.

Réunion du 13 MARS 1981.

Objet : Budget et divers.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le budget primitif 1981, proposé par Monsieur le Maire l'adopte à l'unanimité et l'arrête tant en Recettes qu'en dépenses à la somme de : 436.960 Francs

BUDGET PRIMITIF 1981 - Propositions de Mr le MAIRE

DEPENSES

DENREES ET FOURNITURES

Carburant	100
Combustibles	7 000
Produits d'entretien	1 500
Fournitures de voirie	600
Fournitures scolaires	6 000
Fournitures de bureau	4 000
	<hr/>
	30 500

FRAIS DE PERSONNEL

Personnel permanent. Secrétaire	21 000
Personnel temporaire	27 000
Rémunérations diverses	2 000
Charges sociales	10 800
	<hr/>
	60 800

IMPOTS ET TAXES

Impôts fonciers	600
-----------------	-----

TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS

Loyers	500
Entretien des bâtiments	40 000
Entretien des voies et réseaux	30 000
Entretien du matériel et outillage mobilier	1 000
Acquisition petit matériel outillage mobilier	1 500
Electricité eau et gaz, assainissement	6 500
Primes d'assurances	6 800

PARTICIPATION ET CONTINGENTS

Contingent pour dépenses d'aide sociale	15 000		
Cotisations municipales	250	S.I.D.E.	600)
Participations à charges intercommunales	39 015		400)
Autres contingents	150	SICOM	23000)
			15000)
			39015)
)
		SIEM	15)

ALLOCATIONS SUBVENTIONS

Subventions	3 500
-------------	-------

FRAIS DE GESTION GENERALE

Fêtes et cérémonies	3 000
Impressions reliures	600
Documentation générale	1 300
Indemnités Maire/Adjoints	13 000
Frais de mission Maire/Adjoints	1 000
Dépenses imprévues	22
	<hr/>
	38 162

FRAIS FINANCIERS

Intérêts

TOTAL	281 939
Excédent de clôture	62 424

BUDGET 1981 (primitif) proposition de Mr le MAIRE

: _____ :
 : RECETTES :
 : _____ :

<u>71 PRODUITS DOMANIAUX</u>	500	
715 droits de voirie, place stationnement	300	
716 concessions au cimetière	200	
<u>72 PRODUITS FINANCIERS</u>	4 500	
722 Intérêts des prêts et créances	4 500	C.R.C.A. - District
<u>73 Recouvrements et subventions</u>	500	
7339 Autres recouvrements	500	
7372 Part, de l'Etat pour sépultures militaires	8	
<hr/>		
<u>74 DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</u>	149 303	
740 D.G.F. Dotation forfaitaire	59 482	
7411 D.G.F. Dotation de péréquation (potentiel fiscal)	27 540	
7412 D.G.F. Dotation de péréquation (impôts sur les ménages)	44 674	
7421 D.G.F. concours partic. dotation minimum de fonct.	13 459	
744 D.G.F. au titre des instituteurs	655	
748 D.G.F. Régularisation de l'exercice écoulé	3 773	
<u>75 IMPOTS INDIRECTS</u>	8 500	
750 Attribution sur permis de chasse	200	
751 Taxe additionnelle aux droits de mutation	8 680	
752 licence débit de boissons	20	
<u>76 IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONTRIBUTIONS</u>	4 000	
7595 Impôt forfaitaire pour pylones	4 000	
<u>77 CONTRIBUTIONS DIRECTES</u>		
777 Produit des contributions directes	159 372	Les impôts représentent 46% des recettes du budget de fonction- nement
779 Subvention fiscale	17 000	
 Total des Recettes	 344 363	

BUDGET PRIMITIF 1981 PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

	<u>Propositions</u> 1981	<u>Pour mémoire</u> <u>crédits à</u> porter au suppl. 81	<u>Pour mémoire</u> <u>dépenses</u> faites en 80
16 - Remboursement d'emprunts (part capital)	26 180		
264 Dépenses intersyndicales (remb. emprunt S.I.E.M.)	26 710 28		
<u>Programme MAIRIE</u>			
132 Frais d'études			11 287
232 Travaux de bâtiments			
<u>Programme SALLE POLYVALENTE</u>		168 216	11 287
132 Frais d'études			
232 Travaux de bâtiments		168 216	11 287
<u>PROGRAMME CONSTRUCTIONS SCOLAIRES</u>	<u>128 283</u>	<u>125 255</u>	
132 Frais d'études			
232 Travaux de bâtiments	128 283	125 255	
212 Acquisition de terrain		25 000	
<u>PROGRAMME CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE</u>		<u>50 000</u>	
132 Frais d'études		10 000	
212 Acquisitions de terrains		25 000	
<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS :</u>	<u>155 021</u>	<u>228 216</u>	<u>22 574</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENTS :

1421 Fonds de compensation de la T.V.A.	48 069
1.423 Taxe locale déquipement	30 028
25 Recouvrement de créances à long et moyens termes	14 500
TOTAL GENERAL	<u>92 597</u>

Déficit d'investissement 62 424

Le déficit d'investissement est égal à l'exédent de la section de fonctionnement

LES MESNEUX

SITUATION DE TRESORERIE DE LA COMMUNE AU 31 DECEMBRE 1980

Reliquat global de l'exercice 1979	60.750,11
Recettes 80 y compris ce qui restait à recouvrer de 79	607.363,27
TOTAL	<hr/> 668.113,38
Dépenses 1980	321.467,42
Reliquat	<hr/> 346 645,96

Mais de ce total il faut déduire les restes à réaliser sur crédits ouverts aux précédents budget

SALE POLYVALENTE MAIRIE : 190.000-22.000 = 168.000		
CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE	10 000	10 000
Terrain	25 000	
Eccles	25 000	228 000
	<hr/>	<hr/>

Soit disponible après le 31/12

116.645,96

CONSTRUCTION ECOLE :

Après avoir fait part au Conseil Municipal que la construction du groupe scolaire bénéficierait d'une subvention départementale de 432.000 Frs, le Maire afin de pouvoir mandater ces travaux propose un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de REIMS : Emprunt d'un montant de 208.000 Francs à 10,75% l'an remboursable en 30 ans à raison de 23.456,35 l'an. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

OUVERTURE D'UNE 3^{ème} CLASSE MATERNELLE à VILLEDOMMANGE.

Afin de pallier au problème d'effectif, la création d'une troisième classe maternelle de Villedommange est nécessaire en conséquence le Conseil délibère et demande l'ouverture de cette 3^{ème} classe.

1981

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

Le Conseil Municipal après échange de points de vue nomme Mr JACQUINET Jean Guy, délégué du Conseil Municipal chargé d'assister le Maire lors de l'établissement des listes électorales agricoles.

VOYAGE SCOLAIRE

Un voyage sera organisé pour les enfants scolarisés à Les Mesneux. Le district peut mettre à la disposition de la Commune un car pour le 17 Juin.

REUNION DU 6 MAI 1981

OBJET : Calamités agricoles.

Suite à la baisse des températures enregistrées pendant les nuits du 24 et 26 Avril 1981, les plantations viticoles ont subi de gros dégâts. En conséquence le Conseil Municipal après délibération estime que les 47 hectares de vignoble sont sinistrés approximativement à 80% et sollicite l'appellation "Commune Sinistrée".

REUNION DU 15 MAI 1981

OBJET : Ecole et Divers

CONSTRUCTION ECOLE Après avoir entendu Mr CHENAL (architecte) au sujet des difficultés rencontrées pour l'obtention du permis de construire, le Conseil Municipal délègue ses pouvoirs à Mr le Maire et à la Commission des bâtiments pour prendre toutes décisions utiles afin de débloquer cette situation lors d'une prochaine réunion avec les services de la Direction départementale de l'équipement.

MARCHANDS FORAINS :

A la suite d'un litige entre marchands forains portant sur la concurrence le Conseil Municipal décide par un vote d'accepter la présence de deux forains pendant la fête patronale 7 vote 5 contre.

TOITURE DE L'EGLISE

En raison de retard dans les travaux de finition de la toiture de l'église le Conseil Municipal demande qu'une relance soit faite dans les formes les plus officielles à l'artisan chargé des travaux.

:
: La Municipalité informe les nouveaux habitants qu'une :
: décharge privée est à leur disposition pour tous dépôts de :
: gravats et de matériaux. Gérée par l'entreprise FURLON elle :
: est située à droite de la route REIMS-PARGNY et les dépôts :
: sont gratuits pour les habitants de Les Mesneux :
:
: Les personnes prises en flagrants délits de dépôt :
: sauvage dans d'autres lieux comme par exemple la sablière :
: route de Jouy risquent une amende de 600 Francs :
:
:-----

:
: Les nouveaux habitants sont invités si cela n'a pas :
: été fait, à sa faire recenser à la Mairie :
:
: LE JEUDI DE 19H à 20H :
:
: M E R C I :
:
:-----

TRANSPORTS EN COMMUN : LES MESNEUX - REIMS

La S.A. transports CHATELAIN permettra aux Habitants de LES MESNEUX non munis d'une carte scolaire d'emprunter ses autobus à compter du Mois d'Octobre 1981.

La tarification sera de 4 FRANCS par personne pour un trajet simple et les horaires sont établis comme suit :

Départ de LES MESNEUX 8HEURES 12 et 13HEURES 12.

Retour de REIMS 11HEURES et 16HEURES 00.

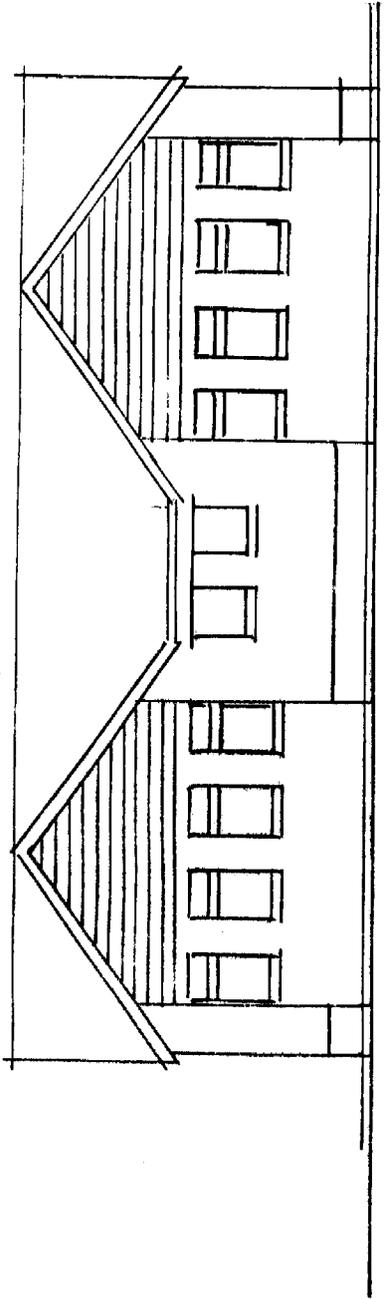
Ce service fonctionnera uniquement en période scolaire.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

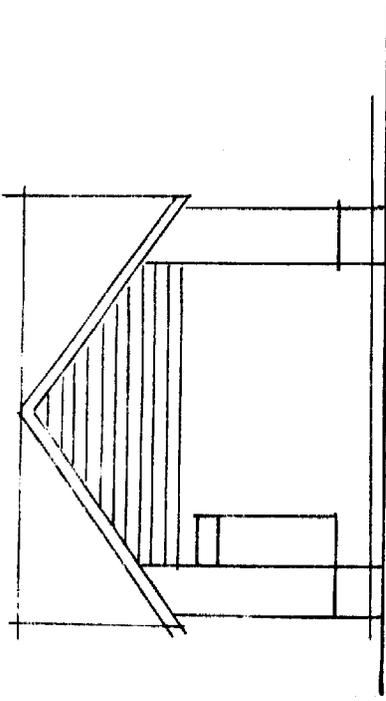
E C O L E

Projet de construction de 2 Classes (Le plan présenté pourra subir quelques modifications).

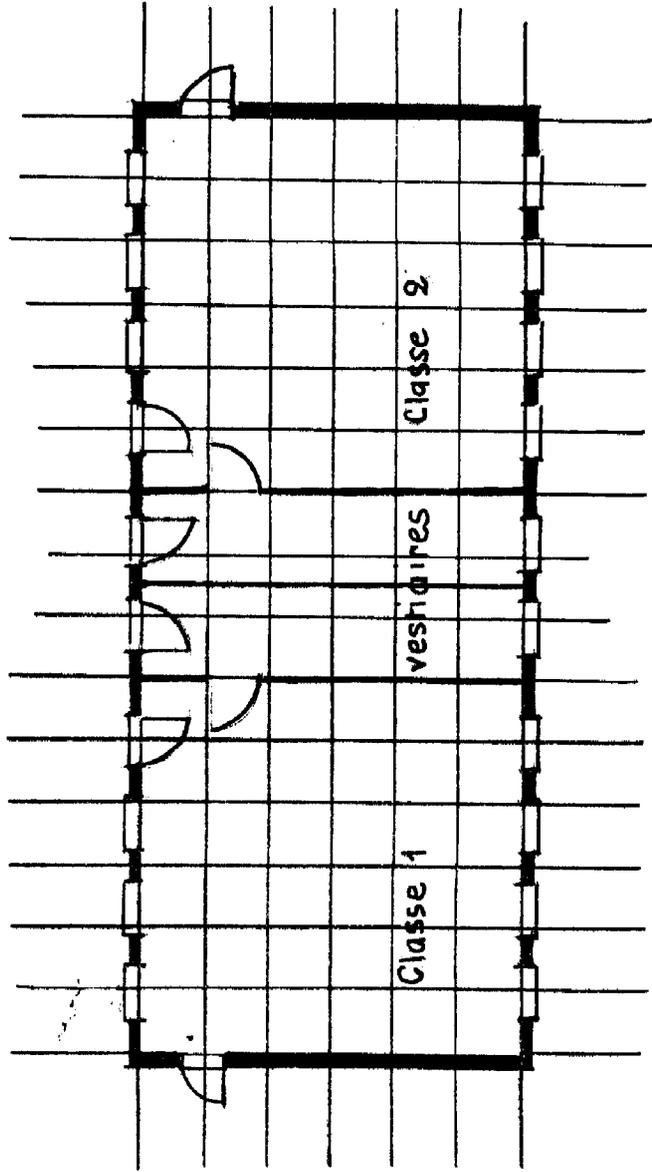
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-



facade sud-ouest



facade nord-ouest



BATIMENT PROJETE
SALLE COMMUNALE & MAIRIE

COUR
RECREATION
DE



SANITAIRES

PREBU

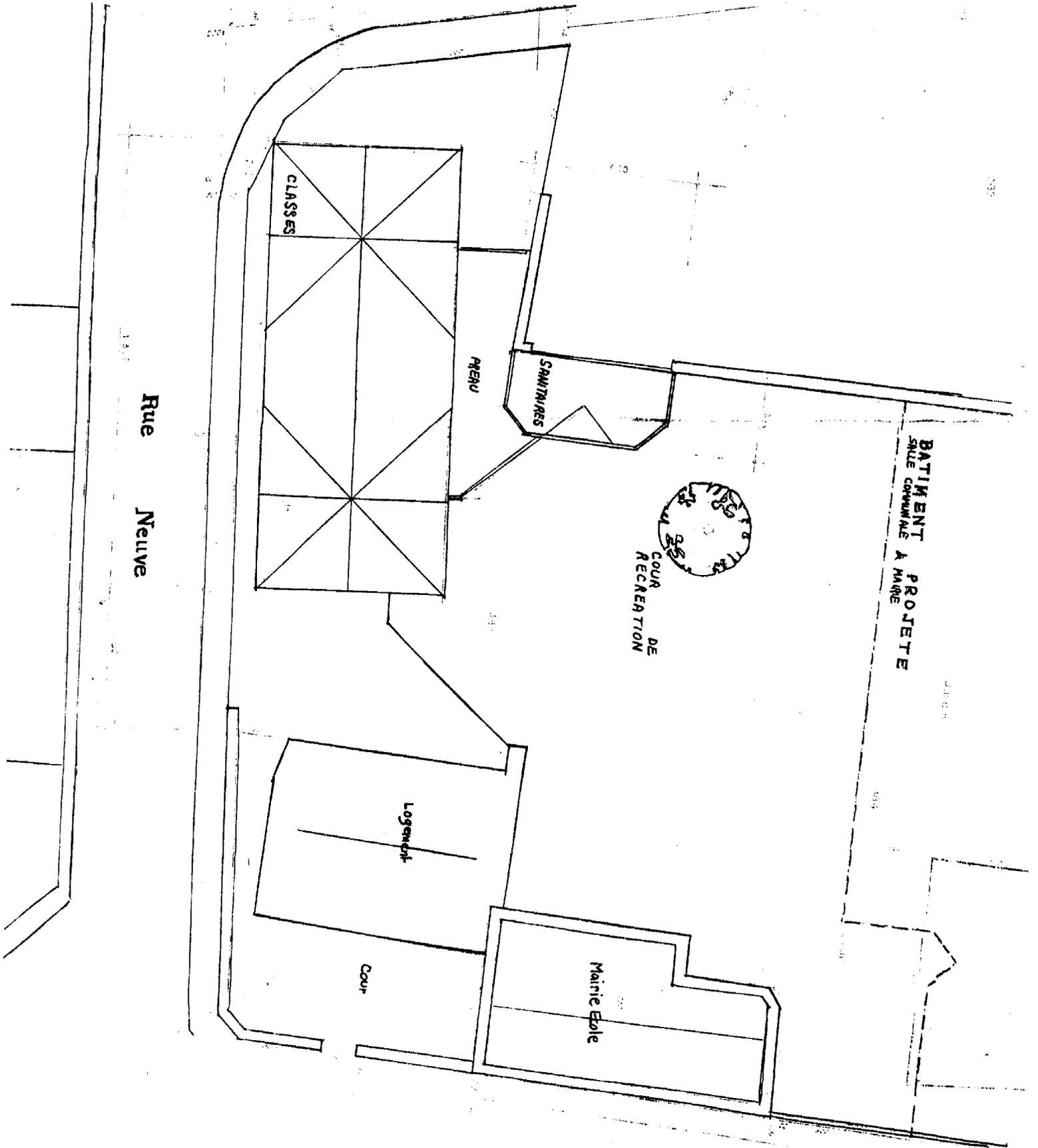
CLASSES

Logement

Cour

Mairie Ecole

Rue Neuve



UN PEU D'HISTOIRE

Suite et fin du cahier de doléances écrit par les habitants de Les Mesneux le 15 Mars 1789.

" Administration de la Justice.

L'obscurité qui règne dans les lois est un juste sujet de plaintes qu'il importe à tout le monde de voir bientôt disparaître, une réforme dans le code civil au moyen de laquelle les lois seraient énoncées avec plus de clarté et de précision, ôteroit aux juges tout sujet de s'ériger en législation sous prétexte de démentir la loi à son gré et de pallier son injustice, ce seroit donc un des plus grands bienfaits que sa Majesté pourroit répandre sur ses sujets que de remédier à ces longues procédures qui font la ruine des familles et paliassent (engendrent) d'éternelles discordes. Puisque nous vivons tous sous les lois et la protection du même souverain, il nous semble qu'il nous conviendrait mieux d'être régis par la même coutume, de n'avoir pour tous que même poids et même mesure dans toute l'étendue du royaume, l'expérience démontre assez que leurs diversités donnent naissance à une foule de difficultés et de procès que l'on verroit inévitablement disparaître si les uns et les autres étaient admis à l'unité.

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

L'établissement des actes provinciaux par toute la France est un souhait qu'on ne sauroit voir réaliser trop tôt, mais, pour qu'il soit capable de faire remettre la confiance abattue, il faudroit qu'ils fussent composés de manière à ce que le tiers fut égal à celui de la noblesse et du clergé réunis, et nous sommes convaincus que sa Majesté établira parmi les membres qui en composeront le même ordre que la justice vient d'établir pour les Etats généraux; ces états une fois établis nous verrons bientôt disparaître les intendants et leurs subalternes les fermiers généraux et leurs supports, toutes sanglut (sangues), devenus le fléau du peuple et la ruine des provinces.

DIXME

Un des moyens de soulager le peuple est de revenir à la première destination, l'usage de la dixme, la connaissance que nous retrace l'histoire sur cet objet, font qu'elles étaient destinées à l'entretien des ministres de la religion, aux réparations des églises et presbytères et au soulagement des pauvres; la plupart des pasteurs n'en ont qu'une chétive portion, l'entretien des églises et presbytères est retombé à la charge des parcsisses et les pauvres n'y ont plus aucune part, il est donc de notre intérêt de réclamer contre une pareille injustice et de la bonté du souverain de rétablir l'ancien ordre.

D'après cette notion que nous avons de la détermination de la dixme de nos biens, il paroît étonnant que l'on exige encore des droits comme sont les revenus de casuel et que les parlements autorisent un tarif arbitré par les évêques qui fixent les honoraires pour l'administration des sacrements, droits que nos pasteurs perçoivent aujourd'hui avec répugnance et que la seule nécessité où les a mise le retranchement des dixmes les contraint d'exiger, mais dont ils reconnaissent aussi bien que nous l'injustice.

Sans vouloir intervenir l'ordre des choses, il nous semble bien désirable que leur portion congrue soit portée à une somme capable de fournir à leur subsistance et qui puisse leur faciliter les moyens de secourir et d'assister les indigents.

RELIGIEUX

Réduire les maisons religieuses et en rendre les sujets utiles seroit un acte de bienfaisance qui rélairoit sur tous les sujets du roi. Tous les moines dans leur origine édificioient les peuples apr leur piété, leur désir teresente (désintéressé) et leur activité; aujourd'huy ils sont devenus inutiles par leur oisiveté dont nous n'attribuons la cause qu'à leur trop grande richesse.

Quant aux religieux mendiants, il nous paroît trop avilissant pour des personnes élevées à la sublimité de sacerdoce de venir solliciter jusque dans la chaumière du malheureux de quoi fournir à leur subsistance; réduire leurs maisons et réunir le peu qu'ils possèdent seroit peut être un moyen de leur procurer un fond capable de les tirer de cet état d'abjection qui révolte les âmes bien nées.

BANNALITE ET DROITS SEIGNEURIAUX

Malgré tout le respect que nous devons avoir pour la mémoire de nos pères, il semble que ce soit pour nous un devoir de réclamer contre les anciens restes de servitude qui sont leur ouvrage et qui outragent tout à la fois la raison et l'hamnité, il ne faut donc point que la génération future nous reproche d'avoir laissé subsister ces anciens monuments de l'esclavage, que ceux qui possèdent ces titres odieux se hâtent donc de les anéantir, et qu'ils se rendent par le désintéressement aux voeux du juste souverain qui nous gouverne. Cependant comme cela fait aujourd'hui une propriété à laquelle on ne peut toucher sans devenir injuste nous désirons non qu'on leur enlève ces possessions, mais qu'ils se prêtent au rachat de la propriété avilie, auten pour ceux qui en sont l'objet et qu'ils leurs rendent par ce moyen une liberté qui intéressera toutes les ames sensibles.

REMONTRANCES

Sa Majesté saura qu'il est de la première nécessité qu'il soit voté par tête aux prochains états généraux.

CONCLUSION

Après avoir exposé nos maux avec autant de vérité que de franchise nous conclerons par suppléer sa Majesté de ne permettre aucune exporation de grains à l'étranger que dans le cas d'une abondance, absolument nuisible au commerce, la cherté du grain afflige maintenant toutes les provinces, les pauvres ont peine à subsister, les pères de famille en sont justement alarmés, tout ça craignant des suites funestes, les avantages que vont sans doute procurer ces assemblées si sagement ordonnées par un roi qui veur faire le bonheur de ses sujets, secondé par un ministre si intigre et si profond dans ses vues sont aujourd'hui notre unique espérance.

Fait et arrêté aux Mesneux le quinze mars mil sept cent quatre vingt neuf".

-o-o-o-o-o-

Documents aimablement prêté par Mr LINGAT. L'original de ce cahier se trouve à l'annexe des archives départementales de la Mairie dans l'enceinte de la falcuté des sciences de Reims et peut être consulté ainsi que bien d'autres documents anciens de la commune.

LES MESNEUX

MEC HOU I

Le 11 Juillet à 20^h30

- APERITIF
- MOUTON OU POULET
- SCHIPS
- FROMAGE
- DESSERT

BOISSONS : à volonté sauf CHAMPAGNE : la bouteille 50 F

ADULTES : 50 F

ENFANTS DE 7 à 12 ANS : 25 F

ENFANTS DE MOINS DE 7 ANS ACCOMPAGNES : gratuit

Inscriptions jusqu'au 6 juillet chez :

- Mme LAIRE, Rue de Sacy
Tél. : 06-60-23
- Monsieur DONDELINGER, 27, Rue de Reims
Tél. : 06-58-01
- Madame COINTRE, Allée du Noyer des Enfants
Tél. : 06-36-76